



COMPTE TENU DU CONTEXTE SANITAIRE LES FORMATIONS CONTINUENT D'ÊTRE ASSURÉES EN LIGNE

FORMATION CIVIQUE ET CITOYENNE - SOMME

La Formation Civique et Citoyenne comprend **obligatoirement** deux volets :

- **Un volet "théorique"** ayant pour objectif de sensibiliser les volontaires aux enjeux de la citoyenneté et transmettre les valeurs citoyennes du Service Civique
- **Un volet "pratique"** ayant pour objectif de sensibiliser les volontaires aux gestes de premiers secours (PSC1)

VOLET THÉORIQUE

Le SDJES de la Somme propose en partenariat avec **Concordia** et la **Fédération Départementale des Maisons de Jeunes et de la Culture** (FDMJC) des sessions de formation tout au long de l'année.

Vous recevrez chaque mois un mail de rappel concernant les dates de formation pour le volet théorique. L'inscription se fait via le formulaire suivant :

<https://forms.gle/JhM9MuF8mS4cgDS87>

Pour inscrire les volontaires en formation, **il convient de s'assurer de leur disponibilité** sur les 2 jours. Environ 15 jours avant la formation, le volontaire inscrit et sa structure recevront la confirmation d'inscription avec toutes les modalités de la session (horaires, lieu, contenu, etc.). Une attestation de participation est remise à la fin des 2 jours, cette dernière est à transmettre à la SDJES 80 à l'adresse suivante : sdjes80-sc@ac-amiens.fr

Le volet théorique vous sera facturé 80€ par les organismes de formation. Vous recevrez une aide de 100€ par volontaire de la part de l'ASC lors du 2ème mois de mission afin de financer cette formation. Les 20€ restant servent à financer les frais de déplacement et/ou de bouche du volontaire lors de la formation.

VOLET PRATIQUE

Le volet pratique (PSC1) est à réaliser auprès d'un organisme agréé par l'Agence du Service Civique. Il convient de vous adresser à l'organisme de votre choix pour réaliser cette formation, en fonction des conditions proposées, de la proximité géographique et de l'opportunité des dates proposées.

Pour faciliter votre démarche, vous trouverez ci-dessous la liste des principaux organismes de sécurité civile assurant des formations PSC1 *(Ces partenaires sont particulièrement sensibilisés à l'enjeu de formation des volontaires aux gestes de premiers secours et vous feront le meilleur accueil)* :

- La Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers (FNSPF)
- La Croix-Rouge Française
- La Fédération Nationale de Protection Civile (FNPC)
- La Fédération des Secouristes Français de la Croix-Blanche (FSFCB)
- La Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (FFSS)
- L'ordre de Malte de France (OMF)

Une attestation de formation est remise à la fin de cette journée, cette dernière est à transmettre au SDJES 80 à l'adresse suivante : sdjes80-sc@ac-amiens.fr

Les volontaires ayant déjà suivi cette formation peuvent en être exemptés sur présentation de leur attestation de formation (copie à conserver dans le dossier administratif du jeune et à transmettre au SDJES 80).

L'Agence du Service Civique apporte un soutien financier aux organismes d'accueil à hauteur de 60 euros pour chaque volontaire formé.

Rappel : Les organismes agréés au titre de l'engagement de Service Civique ont l'obligation d'assurer à leurs volontaires une formation civique et citoyenne. Cette dernière doit être délivrée dans les trois premiers mois de mission du volontaire

Pour toutes précisions supplémentaires, n'hésitez pas à prendre directement contact avec votre référent Service Civique.

Abdellah BOUCHTA

Référent Service Civique

03 60 01 93 79

abdellah.bouchta@ac-amiens.fr

sdjes80-sc@ac-amiens.fr